



L'Épiphanie

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577-29

Avis public est par les présentes donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que le conseil municipal a adopté lors de la séance publique tenue le 17 avril 2024, le *Règlement numéro 577-29*, intitulé « *Règlement numéro 577-29 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin de créer les zones H-103, H-104, H-105, P-106 à même une partie des zones H-77 et H-85, d'agrandir la zone P-78 à même une partie de la zone H-77, d'autoriser les usages résidentiels trifamilial et multifamilial isolés dans les zones H-103, H-104 et H-105 et finalement d'autoriser un usage public (parc et espace vert) dans la zone P-106.*

La MRC de L'Assomption a émis un certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé le 28 mai 2024.

Ledit règlement est présentement déposé au bureau de la soussignée pour examen par toute personne intéressée, aux heures de bureau, et il est entré en vigueur le 29 mai 2024.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 29 mai 2024

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE